



# FAQ MANUTERRA

### ÉTABLISSEMENTS ET ENSEIGNANTS

#### 1. Qui peut candidater ?

Les établissements scolaires situés sur le territoire d'une des 13 académies et d'un département où le programme Manuterra est déployé (liste disponible page 6). Une seule candidature (pour une classe du CM1 à la seconde) par établissement est autorisée.

#### 2. Quand puis-je candidater ?

L'appel à candidatures est ouvert sur le [site de la Fondation d'entreprise Hermès](#) du 2 février au 15 mars 2026.

#### 3. Mon établissement ne fait pas partie des académies partenaires, puis-je quand même candidater ?

Le déploiement actuel de Manuterra ne le permet malheureusement pas encore. Cependant, nous vous invitons à écrire à [educationfondation@hermes.com](mailto:educationfondation@hermes.com) afin de faire part de votre demande et de votre motivation. Nous espérons pouvoir très prochainement répondre positivement à votre demande.

#### 4. Ma classe est porteuse d'un dispositif spécifique, puis-je candidater ?

Le programme Manuterra s'adresse à tous les publics scolaires. Les classes bénéficiant d'un dispositif spécifique (ULIS, SEGPA, UPE2A...) ou issues d'un IME (institut médico-éducatif) peuvent soumettre leurs candidatures. Elles seront étudiées selon les mêmes modalités que les autres classes.

#### 5. Les classes en REP sont-elles prioritaires ?

Toutes les candidatures sont étudiées selon les mêmes modalités. Aucune classe n'est privilégiée ou prioritaire.

#### 6. Dois-je candidater avec une équipe enseignante ?

Pour les écoles élémentaires, les candidatures peuvent être portées par un seul enseignant pour sa classe, avec le soutien du chef d'établissement.

Pour les collèges et les lycées, les candidatures doivent être faites en équipe (d'au moins trois enseignants), avec le soutien du chef d'établissement. L'équipe doit rester la même durant toute l'année scolaire. L'enseignant désigné comme référent du projet est celui qui dépose la candidature.

#### 7. Puis-je à nouveau candidater si mon établissement a déjà participé à Manuterra ?

Manuterra étant un programme de sensibilisation à la biodiversité par la création d'un jardin, il ne peut avoir lieu deux fois dans le même établissement. Nous vous encourageons à vous rapprocher de votre coordinateur territorial pour des recommandations de dispositifs pouvant accompagner l'entretien et la pérennisation de votre jardin.

**8. Puis-je candidater si mon établissement possède déjà un jardin ou un espace de biodiversité ?**

Vous pouvez postuler mais le programme s'adresse en priorité aux établissements ne possédant pas encore de jardin.

**PROFESSIONNELS DES JARDINS : JARDINIERS ET MÉDIATEURS JARDIN**

**1. Je suis professionnel des jardins et j'exerce sur le territoire d'une des académies partenaires, comment puis-je rejoindre le programme ?**

Vous pouvez adresser votre candidature (lettre de motivation et CV) par mail à [educationfondation@hermes.com](mailto:educationfondation@hermes.com).

**2. Je suis étudiant, apprenti, en service civique ou entrepreneur avec une spécialisation en lien avec le monde du jardin dans une des académies partenaires, comment puis-je rejoindre le programme en tant que médiateur jardin ?**

Vous pouvez adresser votre candidature (lettre de motivation et CV) par mail à [educationfondation@hermes.com](mailto:educationfondation@hermes.com).